

Direction Générale

001667

09 SEP. 2015

DECISION DE RECRUTEMENT

Le Directeur Général de l'Office National des Aéroports,

- Vu la loi n° 14.89 du 1^{er} Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National des Aéroports ;
- Vu le décret n° 2.89.480 du 1^{er} Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la loi n° 14.89 ;
- Vu le dahir N° 1.14.02 du 4 Joumada I 1435 (6 mars 2014) portant nomination du Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le statut de l'Office National des Aéroports ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement N° 24/2012 du 22 Octobre 2012 relative aux procédures de recrutement dans les établissements et les entreprises publics ;
- Vu la loi cadre modificative de l'Office au titre de l'exercice budgétaire 2015 signée le 1^{er} septembre 2015.

DECIDE

ARTICLE PREMIER: L'Office National des Aéroports organise un concours pour le recrutement de **145 Pompiers. Les candidats retenus seront affectés aux différents Aéroports du Royaume.**

ARTICLE DEUX: Le concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- ✓ Etre de nationalité marocaine ;
- ✓ Etre titulaire d'un Baccalauréat Scientifique ou Technique ;
- ✓ Etre titulaire d'un Diplôme de Technicien ou Technicien Spécialisé ou équivalent dans des spécialités techniques ;
- ✓ Etre titulaire d'un permis de conduire catégorie « C ». Il est possible pour les titulaires du permis de conduire catégorie « B » avec une ancienneté d'au moins 2 ans de postuler à ce poste, à condition de présenter obligatoirement, s'ils sont admissibles, le permis de conduire Catégorie « C », à leur charge, au maximum 10 jours avant la fin de la période d'essai (3mois) ;
- ✓ Avoir un âge supérieur ou égal à 21 ans et inférieur ou égal à 27 ans ;
- ✓ Avoir une taille supérieure ou égale à 1.65 m et un poids supérieur ou égal à 65 Kg.

ARTICLE TROIS: Le dossier de candidature est constitué **obligatoirement** des pièces suivantes :

- ✓ **Une demande de candidature ;**
- ✓ **Un curriculum vitae (CV) détaillé ;**
- ✓ **Une copie certifiée conforme à l'original des diplômes** (baccalauréat et autres diplômes) (les diplômes doivent être délivrés par des établissements nationaux mandatés conformément à la réglementation en vigueur (une équivalence du diplôme est exigée en cas où le diplôme est délivré par un institut d'enseignement supérieur privé ou d'un établissement étranger accompagné de la copie de la publication du bulletin officiel) ;
- ✓ **Une copie certifiée conforme à l'original de la CIN ;**
- ✓ **Une copie certifiée conforme à l'original du ou des Permis de conduire ;**
- ✓ Pour les candidats ne disposant pas du permis catégorie C : **un engagement sur l'honneur** doit être obligatoirement fourni (selon le modèle joint à l'avis aux sites emploi-public.ma et onda.ma) stipulant que le candidat présentera obligatoirement, s'il est admissible, le permis de conduire Catégorie « C », à ses frais, au maximum 10 jours avant la fin de la période d'essai (3mois) ;
- ✓ **Un certificat médical** stipulant une bonne aptitude physique et mentionnant le Poids et la Taille du candidat ;
- ✓ **Une copie certifiée conforme à l'original de l'attestation justifiant la qualité de pupilles de la Nation.**

Par ailleurs aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets, parvenus après le délai ou non conformes aux conditions ci-dessus. K

ARTICLE QUATRE: Les modalités de candidature comprennent **deux étapes obligatoires** :

- 1- Renseigner la demande de candidature à travers le lien www.onda.ma/recrutementpompiers au plus tard **le 28/09/2015 (date incluse)**.
- 2- Adresser le dossier complet par voie postale recommandée à l'adresse : Aéroport Mohammed V – B.P. 52 – Casablanca, au plus tard **le 28/09/2015 (date incluse/cachet de la poste fait foi)**.

ARTICLE CINQ: Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidatures sur la base des conditions mentionnées dans les articles 2 et 3.

Les candidats retenus à l'issue de cette première phase seront convoqués pour participer au concours qui se déroulera comme suit :

Épreuves ou tests	Durée
- Épreuve écrite	2 heures
- Épreuve orale	
- Test psychotechnique	
- Épreuve physique	

ARTICLE SIX: Chaque épreuve est sanctionnée par une note chiffrée de 0 à 20.

- Ne sont admissibles pour l'épreuve orale que les candidats ayant obtenu, au moins, une note supérieure ou égale à **12/20** à l'épreuve écrite ;
- Ne sont admissibles pour le test psychotechnique que les candidats ayant obtenu, au moins, une note moyenne supérieure ou égale à **12/20** entre l'épreuve écrite et orale ;
- Ne sont admissibles pour l'épreuve physique que les candidats ayant obtenu une note au test psychotechnique supérieure à **10** ;
- Ne sont admis définitivement que les candidats ayant obtenu une note moyenne supérieure ou égale à **12/20** entre les épreuves écrite, orale et physique.

La liste des candidats définitivement admis et la liste d'attente seront arrêtées par ordre de mérite.

Sachant que la confirmation de recrutement est conditionnée par la présentation du permis catégorie C au maximum 10 jours avant la fin de la période d'essai.

ARTICLE SEPT: La liste des candidats arrêtés à passer l'épreuve écrite, La liste des candidats admis à l'épreuve orale, la liste nominative des candidats admis définitivement et la liste d'attente seront affichées sur le portail www.emploi-public.ma et sur le site web de l'ONDA www.onda.ma.

NB :

***La date et le lieu du concours seront précisés au niveau des convocations et les sites cités ci-dessus.**

